

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Détergent sanitaire

Dégraissant

Détartreur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Département TCD-D

Tel.: +49-7195-14-2548

Fax : +49-7195-14-3164

productsafety.management@de.kaercher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Alcohol(C13)EO(>5-10)
sulfate de 2-éthylhexyle, sel de sodium
- **Mentions de danger**
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Citral, Limonene, acétate de 4-tert-butylcyclohexyle. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:

CAS: 69011-36-5 Reg.nr.: 02-2119976362-32	Alcohol(C13)EO(>5-10) ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302	3-<10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol ☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	3-<10%
CAS: 126-92-1 EINECS: 204-812-8	sulfate de 2-éthylhexyle, sel de sodium ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315	3-<10%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géranol ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1-<1%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6 Numéro index: 605-019-00-3	Citral ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1-<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7	Limonene ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1-<1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents de surface anioniques, polycarboxylates, agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE)	<5%
parfums (CITRAL, Limonene, LINALOOL, GERANIOL)	

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan*(suite de la page 3)*

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 4)

- Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-propanol

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;

5989-27-5 Limonene

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
--------------	---

· DNEL

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL	26 mg/kg*d (consommateur)
Dermique	DNEL	888 mg/kg*d (employé) 319 mg/kg*d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m ³ (employé) 89 mg/m ³ (consommateur)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 5)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-63-0 2-propanol

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains : Non nécessaire.

· Matériau des gants Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide

Couleur : orange

· Odeur : citronnée

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 4,5

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : >100 °C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 6)

· Point d'éclair	>60 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	pas applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion : inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,008 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique à 20 °C:	50 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants : solvants organiques	1,2-<6,1 %
VOC (CE)	3,32 %
Teneur en substances solides :	10,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 7)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

67-63-0 2-propanol		
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (can) 12.800 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	DL50	5.280 mg/kg (Rat)
126-92-1 sulfate de 2-éthylhexyle, sel de sodium		
Dermique	LD50	7.200 mg/kg (can)
Inhalatoire	DL50	8.000 mg/kg (Rat)
5392-40-5 Citral		
Inhalatoire	DL50	4.960 mg/kg (Rat)
32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle		
Inhalatoire	DL50	mg/kg (Rat)
27458-92-0 isotridécane-1-ol		
Dermique	LD50	5.970 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	DL50	14.400 mg/kg (Rat)
79-10-7 acide acrylique		
Dermique	LD50	280 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	DL50	250 mg/kg (Rat)
110-16-7 acide maleique		
Dermique	LD50	1.560 mg/kg (can)
Inhalatoire	DL50	708 mg/kg (Rat)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

67-63-0 2-propanol

LC50/96 h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	13.299 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72 h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18 h	>1.000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)

126-92-1 sulfate de 2-éthylhexyle, sel de sodium

LC50/96 h	>100 mg/l (F26)
EL50/48 h	1.210 mg/l (Daphnia magna)

77-92-9 acide citrique

LC50/48 h	440 mg/l (Leuciscus idus) (OECD Test Guideline 203)
LC50/24 h	1,535 mg/l (Daphnia magna) (static test)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**

· Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.
- **VPvB:** Non applicable.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan

(suite de la page 9)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:** néant

FR

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan*(suite de la page 10)***RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : TCD-D**Contact :**

Département TCD-D
Tel.: +49-7195-14-2548
Fax : +49-7195-14-3164
productsafety.management@de.kaercher.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 03.03.2020

Nom du produit SanitPro Nettoyant d'entretien pour les sanitaires Allsan*(suite de la page 11)*

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-007-0 Allsan/3 2-305